

Rapport de la commission des finances du conseil
Communal de Bassins

Préavis 04/20 relatif à une demande d'annulation de créance de CHF 600'000.-- en faveur de la Piscine de Bassins SA au moyen d'un emprunt financier de 0 CHF.

Dates des séances : 10, 17, 26 février, 2, 10 mars 2020

Membres de la commission présents :

Mmes Sylvie Elben, Herlinda Elmer, Anne Genevay-Bolay, Nathalie Guignard Pidoux, MM Denis Currat, Gian Reto Gotsch, Nicolas Sudan.

Nous avons rencontré la Municipalité au complet et M. le Syndic nous a expliqué les motifs du dépôt de ce préavis. Elle nous a également remis les états financiers audités arrêtés au 30 juin 2019 et a apporté des clarifications complémentaires quant à la situation financière de la société anonyme Piscine de Bassins SA notamment au regard de la problématique de l'art 725.al 1 CO.

La commission des finances relève que la Municipalité souhaite, par l'adoption de ce préavis, annuler la créance de la Piscine de Bassins SA en faveur la Commune de Bassins qui est son actionnaire majoritaire et permettre ainsi d'améliorer substantiellement les finances de la Piscine de Bassins SA.

Dans son analyse du préavis 04/20 et des éléments financiers apportés à sa connaissance par la Municipalité, la commission des finances relève les éléments suivants :

1. Le rapport de l'organe de révision de la Piscine de Bassins SA pour l'exercice clôturé au 30.06.2019, met en évidence un surendettement ainsi que la nécessité d'un plan d'assainissement et du soutien financier de la Commune de Bassins afin d'éviter des mesures plus importantes liées au surendettement,
2. Ce même rapport souligne une surévaluation de la valeur du bâtiment au bilan de Piscine de Bassins SA. Une évaluation à jour pourrait avoir comme incidence un accroissement du surendettement de la Piscine de Bassins SA,
3. Depuis sa constitution la Piscine de Bassins SA est chroniquement en surendettement à l'exception de cinq années,
4. Pour l'exercice 2018-2019 (clos au 30.06.19), la Piscine de Bassins SA enregistre en produits dans ses comptes une subvention exceptionnelle de la commune de CHF 66'805.95 sans l'aval formel du Conseil communal de Bassins et relevé par le réviseur de la Piscine de Bassins SA,
5. Au budget 2020, approuvé par le conseil communal lors de sa séance de décembre 2019, la ligne « Retour part scolaire Piscine de Bassins SA » a été augmenté de CHF 60'000.-- passant de CHF 80'000.-- à CHF 140'000.-- sans qu'une mention ne soit faite quant à une subvention exceptionnelle nécessitant l'aval du conseil communal,

La commission des finances juge que la situation financière de la Piscine de Bassins SA requière des mesures importantes pour enrayer la problématique du surendettement et qu'il est de la responsabilité du Conseil d'Administration de présenter un plan d'assainissement. Dès lors, elle recommande un soutien financier à hauteur uniquement de CHF 150'000.-- et non CHF 600'000.--, ceci à fin de permettre au Conseil d'administration de Piscine de Bassins SA de réduire la menace d'un surendettement mais surtout de mettre en place des mesures efficaces d'assainissement financières.

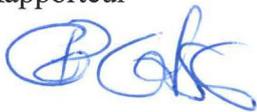
En conclusion :

- Vu le préavis municipal no. 04/20 relatif à une demande d'annulation de créance de 600'000 CHF en faveur de la Piscine de Bassins SA au moyen d'un emprunt financier de 0 CHF,
- Ouï les conclusions du rapport de la commission des finances ;
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

La commission des finances recommande au conseil communal de Bassins,

- A. D'amender l'annulation de la créance de 600'000 CHF par une réduction de créance de 150'000 CHF en faveur de la Piscine de Bassins SA et ;
- B. D'accepter le préavis 04/20 amendé comme suit :
 - a. De réduire de CHF 150'000 la créance en faveur de la Piscine de Bassins SA à la ligne 9110.1 du bilan de la commune de Bassins
 - b. D'accorder un emprunt financier de 0 CHF.

Gian-Reto Gotsch
Rapporteur



Sylvie Elben



Herlinda Elmer



Anne Genevay-Bolay



Nathalie Guignard Pidoux

Denis Currat



Nicolas Sudan



Fait à Bassins, le 10 mars 2020